

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **88402349.0**

⑤① Int. Cl.4: **G 09 F 23/02**

㉔ Date de dépôt: **16.09.88**

③① Priorité: **28.09.87 FR 8713353**

④③ Date de publication de la demande:
05.04.89 Bulletin 89/14

⑥④ Etats contractants désignés: **DE ES GB IT NL**

⑥⑧ Date de publication différée du rapport de recherche:
03.05.89 Bulletin 89/18

⑦① Demandeur: **SGS-THOMSON MICROELECTRONICS S.A.**
7, Avenue Galliéni
F-94250 Gentilly (FR)

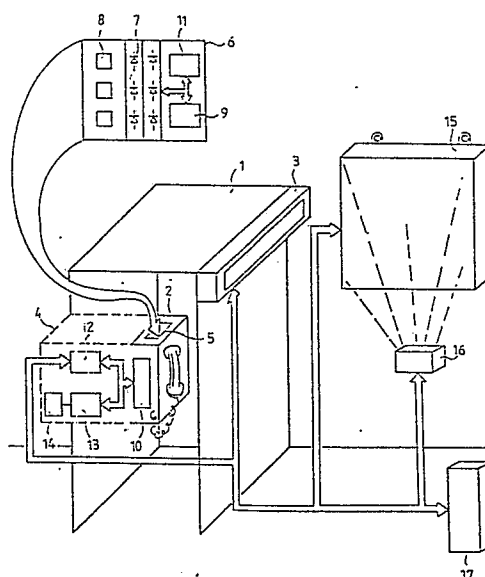
⑦② Inventeur: **Brisson, Pierre**
Cabinet Ballot-Schmit 84, Avenue Kléber
F-75116 Paris (FR)

⑦④ Mandataire: **Ballot, Paul Denis Jacques et al**
Cabinet Ballot-Schmit 84, avenue Kléber
F-75116 Paris (FR)

⑤④ **Dispositif de contrôle du contenu et/ou de la durée d'affichage de messages publicitaires.**

⑤⑦ On contrôle la durée d'affichage de messages publicitaires sur des écrans (3, 15) d'affichage en couplant la durée d'affichage à une durée d'une communication téléphonique échangée depuis une cabine de téléphone public (1, 2) proche du panneau d'affichage. De préférence, la communication échangée depuis cette cabine est payée au moyen d'une carte à mémoire de prépaiement (6). Cette carte à mémoire comporte en outre une zone (9) de mémorisation dans laquelle un message publicitaire peut être enregistré qui est justement le message à afficher.

Citation figure 1 unique.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 2349

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	EP-A-0 196 526 (KANEKEN INC.) * Colonne 4, ligne 1 - colonne 10, ligne 57; figures 1-18 * ---	1-9	G 09 F 23/02
A	CH-A- 275 645 (H. ISLER-FLURY et al.) * En entier * -----	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			G 09 F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 15-02-1989	Examineur GALLO G.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			